

La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INTRANSIGEANT

ABONNEMENTS

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine...	10 fr.	6 fr.
France et Algérie...	12 »	7 »
Etranger...	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **EM. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — 10, Rue Annibal — TUNIS

INSERTIONS

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echos 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Faits divers, 1 fr. la lig. — Réclamés en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4^e page, 0,40 la lig.

PAYABLES D'AVANCE

A LA COLONIE FRANÇAISE

A LA COLONIE FRANÇAISE

Depuis cinq ans, nous traversons une crise épouvantable, sous laquelle chaque jour un de nous succombe, due à une gestion que vous avez condamnée depuis longtemps et contre laquelle vous luttez comme des héros, en désespérés, sans pouvoir vous faire entendre des Pouvoirs publics, n'ayant personne pour parler en votre nom du haut de la tribune française et la presse indépendante étant ici impitoyablement baillonnée et brutalement exécutée.

Vos représentants divers, on peut bien le dire, n'ont pas toujours montré l'énergie qui aurait été nécessaire pour vous faire rendre justice dans certaines circonstances où vous avez été victimes d'un fisc toujours de plus en plus dévorant, parce qu'on plongeait trop souvent la main dans ses caisses, les mettant à sec pour se livrer à des gaspillages insensés et ruineux.

Une occasion s'offre à vous de manifester votre mécontentement.

Ne la laissez pas échapper.

Portez-vous en foule à la Résidence le jour de la réception des Ministres et donnez à vos élus le mandat impératif d'exposer vos griefs aux représentants du Gouvernement de la République et de leur demander, ce que chacun désire : la nomination à la tête du Protectorat d'un administrateur qui réparera, si faire se peut, les fautes lourdes commises et rende à la Tunisie ses beaux jours d'antan qui faisaient présager un avenir des plus brillants pour le royaume des Beys.

Vive la France !

Vive la République !

Vive la Liberté !

UN GROUPE DE FRANÇAIS.

L'ABSTENTION de M. Delcassé

On commente vivement, dans le public, l'abstention de M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères, aux élections qui vont avoir lieu ces jours-ci à Bizerte, Tunis, Sousse et Sfax. Et l'on en déduit qu'il doit y avoir quelque chose de cassé entre le Ministre et son subalterne en Tunisie.

On ne se trompe pas. M. Millet a fini par laisser toute son altitude à son personnel du quai d'Orsay, y compris le Ministre des Affaires étrangères lui-même par son langage irrésistiblement entêté et son suffisance qui n'a que son ignorance des choses de ce pays. C'est un homme superficiel qui a beaucoup de mémoire, traitera par exemple une question dans un discours mais qui, le lendemain, sera juste le contraire de ce qu'il aura dit la veille.

De sorte que lorsqu'on est lancé sur cette pente-là, il est bien difficile de s'arrêter à temps pour ne pas commettre des erreurs, pour ne pas nous servir d'expressions qui rendraient mieux notre pensée.

M. Hanotaux avait une faible opinion pour M. Millet, qui traitait, bien que beaucoup plus jeune que lui, de grand enfant. Mais M. Delcassé, qui ne voit pas M. Millet sous le même jour bienveillant que son prédécesseur, commence à en avoir assez de lui et des ennemis qu'il ne cesse de lui causer.

Nous ne voulons pas ennuyer le lecteur par la tirade d'avertissements que M. Millet aurait reçus de son chef et dont nous avons déjà fait part au public, le plus récent n'a pas vingt jours de date, et avait trait au différend qui diviserait les deux résidents généraux, cependant amis très intimes autrefois.

M. Delcassé en s'abstenant a montré beaucoup de sagesse

et prouvé qu'il était très politique.

Il n'a voulu se trouver dans l'obligation de recevoir les salamales de M. Millet et de faire l'éloge, dans ses discours, des actes et de la politique d'un homme dont tous les courriers de Tunis lui apportent des lettres de récriminations et dont il s'apprete à fendre l'oreille, c'est-à-dire à débarrasser le pays, au grand contentement de tous.

Que MM. Guillain ou Krantz lancent quelques coups d'encensoir sous le nez de M. Millet, ceux-ci ne pourront jamais avoir la même portée que ceux de M. Delcassé, le chef direct de notre Résident général.

Les paroles aimables des deux Ministres seront celles généralement banales qu'on adresse à un amphitryon, qui vous a bien reçu à déjeuner, ni plus ni moins. Le poste de M. Millet est promis. Notre Résident général le sait et c'est pour cela qu'il voit aujourd'hui d'un œil jaloux M. Révoil qui doit lui succéder à très bref délai et qu'il lui a fait l'outrage que l'on sait le jour de sa rentrée, en débarquant dès l'arrivée du bateau avant son accostage à quai où M. Révoil était là pour le saluer.

Nos félicitations réitérées à M. Delcassé pour son abstention.

Nous augurons bien de l'avenir.

EM. LACROIX.

Le régime dit du Protectorat est bien le régime le plus abject que l'on ait jamais pu inventer.

Malgré nos trois couleurs fièrement déployées au-dessus du croissant tunisien le Français est, dans ce pays, presque dans la même situation qu'à Berlin, à Rome ou à Vienne, comme le disait naguère Lecore et, en prononçant ces paroles, le directeur du quotidien ne croyait pas dire sans phrases une vérité monstrueuse.

Nous nous en apercevons chaque jour que nous sommes des étrangers en Tunisie par les lois d'exception dont nous « jouissons » et surtout la façon toute tunisienne dont nous sommes beylicalement traités, nous Français, par les autorités franco-tunisienne qui réservent toutes « leurs faveurs » pour les seuls Français se gardant bien de toucher aux nationaux des autres puissances.

Ainsi, l'autre jour, au nez et à la barbe de toutes les administrations, le Gouvernement anglais a pu faire apposer des affiches d'enrôlement pour recruter des soldats parmi les indigènes pour former de nouveaux régiments à Malte, destinés sans doute, à nous combattre!

Des courtiers ne se gênaient même pas pour parcourir les cafés maures, les douars, etc., proposant au nez et à la barbe des autorités, les enrôlements moyennant cent douros pour une période de trois années, ces cent douros payables en trois fractions égales.

Avec tous nos confrères qui ont protesté de toute leur énergie contre ces enrôlements britanniques en pays protégé par la France, nous dirons qu'il est honteux que le Gouvernement du Protectorat tolère de pareilles menées.

Si nous sommes incapables d'être les maîtres chez nous, plions bagages et abandonnons ce pays à d'autres qui sauront imposer leurs volontés, et chez lesquels on ne se permettra jamais de les traiter par-dessous la jambe comme on le fait vis-à-vis de nous.

SAISIE DU JOURNAL TUNISIEN

La Tunisie est décidément sous le régime du despotisme et de l'arbitraire par excellence.

Il y a vingt ou vingt-cinq jours, sur la plainte de M. Millet, le tribunal condamnait par défaut notre confrère Colin de Larmor à une année d'emprisonnement et deux mille francs d'amende pour outrage au Résident Général, alors qu'en Algérie le même outrage, plus corsé, n'est puni que de quatre mois d'emprisonnement.

Il coulait de source que cette condamnation ayant été prononcée par défaut, le délai de quinze jours imparti par la loi tunisienne sur la presse pour parfaire le cautionnement devait commencer à courir à partir de la signification du jugement de défaut.

Et le parquet le pensait tellement bien ainsi qu'il avait remis à Colin le récépissé de dépôt de son journal de lundi dernier sans lequel les journalistes indépendants ne peuvent faire paraître leurs numéros sans tomber sous le coup de la loi millétiste beylicale et encourir une amende de 50 à 500 francs.

Eh ! bien, malgré le récépissé en main, Colin a assisté, en spectateur impuissant, à la saisie de son journal. Il paraît que l'ordre de saisie avait été délivré par M. Baldy, le juge d'instruction.

Nous nous demandons de quoi s'est mêlé ce magistrat et quel pouvoir il avait pour délivrer un mandat de saisie ?

Nous croyons savoir que Colin est disposé à assigner personnellement M. Boutoury qui a pratiqué la saisie, en 480 francs de dommages-intérêts devant M. le juge de paix du canton sud pour le préjudice que la saisie de son numéro lui a fait éprouver.

Echos & Nouvelles

Notre ami M. Eug. Etienne, député d'Oran, s'embarque aujourd'hui à Marseille pour Tunis, où il vient assister aux fêtes qui vont avoir lieu et dont nous publions d'autre part le programme.

Nous lui souhaitons une cordiale bienvenue ainsi qu'aux autres invités du Résident général qui sont ceux de la Tunisie, puisque ce n'est pas M. Millet qui paie les frais de cette caravane sur sa cassette personnelle.

Nous avons reçu d'un sieur Samuel Heckscher senr, de Hambourg, plusieurs avis d'insertions que nous nous sommes empressés de jeter au panier aux ordures malgré son prix rémunérateur.

Nous avons prié le sieur Heckscher de se dispenser de nous les adresser à l'avenir et de réserver ses marks pour les journaux de la Triplice ou certains de Paris.

Ce pauvre Lecore en avait déjà tellement de joie qu'on dut lui attacher au cou un bavareou.

— Chevalier !... était-ce possible ? Lui, l'ancien petit clerc, remarquable par ses fautes d'orthographe et ses opinions ultra-bonapartistes, faire partie de la légion ? Non, non, ce n'était pas possible.

Quel doux rêve !

Ce n'était, hélas, qu'un rêve ! Le ministre Delcassé, en recevant la proposition, avait de suite placé les services rendus par Lecore dans un côté de la balance et les billets de mille, des fonds secrets, touchés par la *Dépêche* dans l'autre.

Il en resta épouvanté. Le poids de ceux-ci faillirent casser la balance qui laissa tomber la proposition dans la cheminée où pétillait un bon feu.

C'était le seul endroit qui lui convenait et M. Delcassé mérite toutes les félicitations possibles que nous

Nous remercions vivement la personne anonyme qui nous a envoyé un jonc d'honneur, au lendemain de la tentative avortée de M. Moreno.

L'attention était délicate, mais qu'elle se rassure : nous n'avons pas besoin de cela pour nous défendre.

La Banque de l'Algérie a fait annoncer à grand fracas de réclames, que son Conseil d'administration venait de réduire de 5 à 4 pour cent le taux de l'escompte.

A notre avis, il faut voir dans cet abaissement du taux de l'escompte une manœuvre destinée à amorcer la Tunisie.

La Banque de l'Algérie ou une autre, peu nous chaut, nous n'avons aucune préférence et si celle-ci ne doit pas faire préalablement passer ses clients par les fourches caudines de banquiers marrons, shylocko intermédiaires obligés par certains directeurs d'établissements financiers de la ville, elle sera la bienvenue.

Les jugements de défaut rendus en Tunisie contre les journalistes sont exécutoires nonobstant appel ou opposition.

Il ne doit pas en être de même à l'égard des avocats puisque malgré la suspension de trois mois qui lui a été infligée, M. Grébauval continue l'exercice de sa profession.

Pourtant, si un jugement doit être de suite exécutoire c'est bien celui qui frappe un membre du barreau qui a manqué gravement à ses devoirs professionnels.

M. Tri lon, délégué de M. Millet, à Paris, s'attache à gagner honorablement les cinq ou six mille francs que lui paie le Gouvernement tunisien, cela prouve en sa faveur.

Mais nous nous demandons quelle utilité peuvent avoir les conférences qu'il fait en Sorbonne sur la Tunisie, devant une quarantaine de têtes, toujours les mêmes, qui vont à tuer le temps ?

D'un autre côté, avant de vouloir attirer des colons en Tunisie, il ferait bien de se renseigner auprès des néo-colons, de M'cherga, qui lui en diraient de belles sur les beautés du Protectorat français en Tunisie.

Leurs révélations enlèveraient du coup l'envie aux malheureux qui ont l'intention de venir planter leurs tentes dans ce charmant pays.

M. Poulbon nous a fait parvenir, ce dont nous le remercions, le compte-rendu de sa mission commerciale dans les pays du Nord de l'Europe.

Ce compte-rendu donne aux négociants d'excellents renseignements sur les relations et les affaires qui pourraient s'établir entre la Tunisie et la Belgique.

Grâce au concours de Mme Bossy, la corsetière bien connue, dont la réputation à Tunis n'est plus à faire, que MM. Chemla frères, les intelligents propriétaires des grands magasins du *Petit Louvre*, 4, rue de Rome, viennent de s'adjoindre, ces messieurs ont créé dans leurs superbes et vastes magasins, un atelier spécial pour la confection sur mesure d'un corset idéal.

Ce corset, qui sera exposé en 1900 à l'Exposition Universelle de Paris, remportera certainement le premier prix par la flexibilité de ses baleines, son élégance, sa solidité et son poids minime qui en fait un corset désiré par toutes nos élégantes qui bientôt n'en voudront plus porter d'autres.

L'Administration militaire avait pris une sage mesure, il y a deux mois, en interdisant l'entrée des casernements aux étrangers et en ne permettant plus à ceux-ci de participer aux adjudications publiques pour fournitures de vivres, bois, etc. qui leur ouvraient toutes grandes les portes des casernes.

Il paraît que ces étrangers ont su tourner la difficulté en s'associant à des Français adjudicataires et qu'ils continuent comme auparavant à entrer librement dans les casernes.

Nous appelons l'attention du haut commandement sur ce fait.

INCIDENT LECLERC-FABRY

Outrage public au Président Fabry

Si nous en croyons notre confrère Colin de Larmor, un incident des plus pénibles se serait produit samedi au moment du départ du paquebot Transatlantique pour France.

M. Leclerc, ancien président du tribunal mixte, nommé récemment conseiller à la Cour de Besançon, aurait publiquement et obstinément refusé de serrer la main que lui tendait le président Fabry, en s'écriant : « Oh ! non, jamais, par exemple ! »

On juge de l'émotion qui se serait emparée de tous.

M. Fabry lui-même, pourtant cuirassé, devenu subitement pâle, les traits défaits, n'aurait pu articuler une phrase ni trouver un mot de riposte à l'outrage public du conseiller à la Cour de Besançon.

Et, avec l'*Echo Tunisien*, nous pensons qu'une enquête s'impose.

Le public doit savoir pourquoi l'honorable M. Leclerc a agi de la sorte vis-à-vis de son ancien chef.

Le président de « gouvernement » que nous avons depuis trop longtemps, hélas ! l'heur d'avoir à la tête de notre tribunal ne peut rester sous le coup de cet affront. Dans l'intérêt du bon renom de la justice française en Tunisie, nous espérons que le Garde des Sceaux, ministre de la Justice, le comprenant, voudra bien ordonner une enquête qui s'impose.

Si M. Leclerc a manqué à son devoir professionnel en agissant

comme il l'a fait, la Cour de Cassation saura lui infliger la peine disciplinaire qu'il aura méritée.

En tout état de cause, nous estimons qu'il est bien difficile au Président Fabry de demeurer plus longtemps à la tête du tribunal de Tunis.

La Tunisie, ne cesse-t-on de nous corne aux oreilles, est un pays de protectorat pour nous appliquer des lois d'exception, aujourd'hui nous nous réclamons de ce protectorat pour demander un président un peu moins critiqué, dans la presse, dans les livres et dans l'opinion publique qui, pour donner peut-être change à l'opinion publique, fait annoncer par la *Dépêche* que sur proposition du Gouvernement tunisien vient de nommer M. Leclerc commandeur du Nichan Iftikhar.

A l'place du conseiller à la Cour de Besançon nous refuserions purement et simplement cette décoration.

Une polémique est engagée depuis quelque temps entre les deux quotidiens.

C'est un duel à mort entre les deux frères ennemis qui défendent tous deux une cause indéfendable, celle de trouver que tout pour le mieux dans la meilleure Tunisie sous le proconsulat du sieur M.

Cette lettre n'est point faite pour nous déplaire nous marquerons les coups et les blesses reçues.

NOTE DE LA SEMAINE

Après une détention préventive de treize jours, M. Touze de Magny a été enfin remis en liberté provisoire en attendant sa prochaine commutation — pour la forme — devant tribunal criminel.

Il ne se plaint pas trop du régime qui lui a été imposé, ni du personnel pénitentiaire qui a eu pour lui les égards compatibles avec les exigences du service.

Notre ami était seul dans une cellule et il refusé d'avoir pour compagnon faussaire Béné qui attendrait un jour à l'autre, sa mise en liberté espérant que sa famille nourrirait ses nombreuses dupes.

Béné trompe, à notre avis, s'il croit pouvoir bénéficier d'une ordonnance de non-lieu par suite du remurissement de ses détournements.

Les tux sont entre les mains de la justice et il n'y a que le tribunal criminel qui puisse l'absoudre.

Evidemment, le remboursement sera ne circonstance atténuante pour l'application de la peine, mais ce remboursement, si la famille n'intervenait pas, était tout indiqué et les victimes ne se faisaient pas de mauvais sang ; elles savaient qu'elle n'avait qu'à faire pratiquer des oppositions sur le cautionnement du journal le Progrès du Centre qui l'avait accueilli et avait fait du Pierrot son supplément littéraire illustré.

Le cautionnement de M. Vendel garantissait les procès possibles et les tours de coquin du genre de ceux auquel s'est livré l'officier d'académie des fausses traites.

La précieuse collaboration de ce journaliste, qui écrivait avec un brio et une maestria des articles remarquables, n'aura pas été payée trop cher par M. Vendel.

Petite escarmouche

Samedi matin, à la descente du train, notre rédacteur en chef se dirigeait tranquillement, les mains

dans les poches, vers la sortie de la gare, lorsqu'il aperçut, venir sur lui, d'un air menaçant, un juif du nom de Moreno, frère du président de la Chambre de Commerce italienne.

Notre rédacteur en chef ne lui donna pas le temps de se livrer à quelque violence sur sa personne et, le saisissant par les deux épaules, il l'envoya rouler à trois ou quatre mètres où il vint buter contre la locomotive, et non sous la locomotive, en stationnement, du train de Zaghouan.

Le bruit de cette légère algarade courut immédiatement en ville et le nom du juif Moreno fut bien vite changé en celui de Morinaud, le député antisémite de Constantine.

Il faut attribuer la sortie de ce mouton, devenu subitement enragé, à un entrefilet paru dans notre numéro de la veille relatant les démarches faites par lui et par son frère pour obtenir l'expulsion, par l'intermédiaire de l'honorable consul général d'Italie, de la dame R. Lazzeri, que lui intente, au nom de sa fille, née illégitimement Moreno, un procès en pension alimentaire.

Nous avons même reçu, la veille de l'apparition de la *Petite Tunisie*, de cette dame, une lettre recommandée qui nous priait de vouloir bien ne plus parler de cette affaire qui est soumise au tribunal.

Si nous l'avons fait, c'est parce que nous avons connu les démarches auxquelles on se livrait auprès de l'honorable M. Léal pour la faire expulser et que nous trouvions ignobles ces démarches auxquelles ne peuvent se prêter les gouvernements tunisien et français pour donner satisfaction à un juif dénué de tout sentiment de paternité, qui, du coup, se débarrassait d'une plaideuse gênante.

POURSUITES RIDICULES

Au moment où deux ministres de la République, deux sous-secrétaires d'Etat, deux sénateurs et onze députés nous arrivent, le juge d'instruction ne chôme même pas. Il a de la besogne sur la planche et c'est notre confrère Colin de Larmor qui lui donne le surcroît de besogne qui va le retenir loin des fêtes annoncées.

Quel crime a donc commis notre confrère, de quel méfait est-il accusé ?

Colin a fait paraître son journal sans consigner les deux mille francs d'amende auxquels il a été condamné par défaut.

Voilà le crime pour lequel la machine judiciaire est mise en mouvement, depuis procureur jusqu'à simple agent de police en passant par juge d'instruction et commissaire de police !

Si encore cette condamnation était définitive, mais non, elle a été rendue par défaut, on ne saurait trop le répéter, et c'est ce régime qui baille la presse, permet l'emprisonnement préventif des journalistes, qui fait l'admiration de nos parlementaires et des journalistes métropolitains parce qu'ils ont été choyés, promenés, dorlotés, gavés et amusés pendant quelques jours, par un Résident qui dépense sans compter un argent qu'il nous prend de force dans nos poches, pourtant assez dégarnies depuis son arrivée en Tunisie !

Dans notre article l'*Abstention de M. Delcassé* il faut lire que le plus récent avertissement reçu par M. Millet n'aurait pas vingt jours de date et aurait trait au différend, etc.

La Question de la Tripolitaine

La *Daily News* se fait adresser de Rome la dépêche suivante :

Londres, 8 h. m.

Le correspondant du *Daily News* à Rome, a reçu l'assurance que la France est décidée à conclure avec l'Italie, un accord au sujet de l'Hinterland de la Tripolitaine, en renonçant aux points qui lui ont été adjugés dans cet Hinterland et qui seraient de nature à modifier l'équilibre actuel dans la Méditerranée.

La Turquie participerait à cet accord, qui serait communiqué aux puissances garantes de l'empire ottoman.

Sous sa forme volontairement obscure et même quelque peu ridicule, dit la *Politique coloniale*, cette information cache mal le désir assez vif de nous reprendre adroitement ce que nous a concédé l'accord sur le Bahr-el-Ghazal.

Il est difficile d'expliquer comment des points situés dans l'Hinterland de la Tripolitaine pourraient « modifier l'équilibre dans la Méditerranée ». Et il est téméraire de penser que la France, au moment même où elle consentirait à l'occupation de la Tripolitaine par l'Italie abandonnerait de son plein gré soit à l'Italie, soit à l'Angleterre, les compensations qui lui ont été adjugées en échange de l'abandon de Fachoda.

Nous avons déjà fait connaître nos lecteurs l'état de la question de France ne demande pas mieux que de voir la Tripolitaine et la Cyénaïque aux mains de l'Italie, pourvu que ses intérêts ne soient pas lésés. Mais si la Turquie cède ces deux provinces, il importe à la France que Rhadamès, Ghât et Mourzouk — c'est-à-dire la porte du sud tunisien — soient entre ses mains.

Et nous sommes convaincus que le consentement de la France est et demeurera subordonné à ces conditions.

Chronique locale et régionale

NOS NOTES

M. Charles Ferry, député des Vosges ; Mme veuve Jules Ferry et M. Dominique Bertagna, conseiller général de Bône.

Nous leur adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

ENCORE UNE FAUSSE TRAITE

La Maison Premier Fils de Romans vient de se voir présenter une nouvelle traite du *Pierrot* portant la fausse signature *Premier Fils*.

Elle a refusé le paiement en avisant du fait son représentant à Tunis.

La série n'est sans doute pas close.

PROSPÉRITÉ TUNISIENNE

Le « Journal Officiel Tunisien », dans son numéro du mercredi 19 courant n'enregistre pas moins de seize faillites ou liquidations judiciaires. C'est là un indice probant de la prospérité dont jouit la Tunisie.

PROGRAMME DE LA TOURNÉE TUNISIENNE

Vendredi, 21. — Départ de Marseille à 2 heures.

Samedi, 22. — Arrivée à Bizerte à minuit ; dîner et coucher à bord.

Dimanche, 23. — Visite du lac ; lunch aux Pêcheries ; déjeuner à bord ; départ à volonté, par le train ou par le bateau ; coucher à bord.

Lundi, 24. — Présentation de la Colonie à la Résidence ; inauguration de la statue de Jules Ferry ; déjeuner à l'hôtel des sociétés fran-

caises; l'après-midi : visite à l'Ecole d'agriculture; diner et coucher à Tunis.

Mardi, 25. — Départ pour Sousse par chemin de fer déjeuner en route; arrivée à Sousse à 2 heures; inauguration du port; vin d'honneur; diner et coucher à bord.

Mercredi, 26. — Kairouan : visite de la ville et déjeuner; Retour à Sousse; diner offert par la Cie des Ports; départ de nuit pour Sfax.

Jeudi, 27. — Arrivée à Sfax; déjeuner à bord visite de la ville et des oliviers; vin d'honneur offert par la Ville; diner et coucher à bord.

Vendredi, 28. — Lunch à Mezoume; retour; à 4 h. 1/2, départ pour Tunis.

Samedi, 29. — Arrivée à Tunis, à 8 h. du matin; départ pour Marseille à midi.

SOUK-EL-ARBA

Une lettre qui doit tenir le record, c'est certainement celle qui vient de nous arriver de Souk-el-Arba datée du 13 Mars.

On pourrait croire que nous plaisantons, pas le moins du monde à moins que notre correspondant ne soit trompé de date.

Une dame de Souk-el-Arba accouche dans la nuit et deux jours après les journaux de Tunis font mention aux naissances de Tunis, de la fillette née à Souk-el-Arba.

Depuis, la sage-femme et retournée à Souk-el-Arba, la mère s'y trouve et personne ne sait ce qu'est devenu l'enfant.

AVIS

Les maisons soussignées ont l'honneur d'informer leur clientèle que leurs magasins resteront désormais ouverts tous les dimanches jusqu'à midi.

Signé :

Etablissement Orosdi-Back, Mailard et Ghez;
Galeries Parisiennes, Laguillaumie;
Magasin Général, J. Collombe;
Maison Universelle, Rouveirollis;
Magasin A la Ville de Lyon, Trément et Cie;
Au Petit Louvre, Chemla frères.

COMPAGNIE DES PORTS

DE TUNIS. SOUSSE ET SFAK

Vente aux enchères publiques

DE

TERRAINS A BATIR

Situés au nouveau Port de TUNIS

Le public est informé que le mardi 2 mai 1899, à neuf heures du matin, il sera procédé, dans le magasin n° 3 de la Compagnie des Ports, sur le terre-plein Sud du bassin de Tunis, à la vente aux enchères publiques des parcelles numéros 30, 44, 53, 55, 64, 67, 97, 123, 124, 131, 156 et 162 du plan de lotissement du port de Tunis.

La contenance moyenne des parcelles est de 8 à 900 mètres carrés et leur mise à prix varie de 16 à 35 francs.

Le plan de lotissement et le cahier des charges contenant les clauses et conditions de la vente seront tenus à la disposition du public dans les bureaux de la Compagnie des Ports à Tunis, à Sousse et à Sfax et au siège social, 17, boulevard de la Madeleine, à Paris.

Pour reconnaître les lots, s'adresser au bureau de la Compagnie, Bâtiment des Services du Port, sur le terre-plein Ouest du bassin de Tunis.

La Chaussure la plus élégante, la plus solide et le plus grand assortiment dans tous les genres, se trouve :

MAISON
E. FAURE & C^{ie}

TUNIS — 14, rue d'Italie — TUNIS



Prix Fixe

MAISON DE CONFIANCE

BAS, CHAUSSETTES ET JUPONS pour Dames

Brasserie du Phénix. — MACHERET, propriétaire. — Restaurant à toutes heures. — Salon au premier. — Bière brune et blonde supérieure. — Expéditions dans l'intérieur.

GRAND HOTEL et Restaurant du Casino d'Hamam-el-Lif, ouvert toute l'année.

Cabinet de M. ODDO, médecin-dentiste. — Rue des Tanneurs. — Prix modérés.

AUX SOURDS. — Une dame riche, qui a été guérie de sa surdité et de bégaiement d'oreille par les Tympan artificiels de L'INSTITUT, a remis à son instituteur la somme de 25,000 francs afin que toutes les personnes sourdes qui n'ont pas les moyens de se procurer les Tympan puissent les avoir gratuitement. S'adresser à L'INSTITUT, "LONGCOTT," GUNNERSBURY LONDRES, W.

MALADIES DES YEUX

M. le Docteur VARESE, aide de la clinique ophtalmologique de l'Université de Palerme, donne tous les jours des consultations pour les maladies des yeux, dans sa maison de santé, rue Bab-el-Khadra, n° 5.

Service de Table : 74 PIECES, 28 fr. 90
rue d'Italie, 28, chez M. DEPLANCHE

GRANDE DÉCOUVERTE

L'Absinthe oxygénée est de la liqueur d'Absinthe soumise longuement dans toutes ses molécules, au contact de ce gaz vital et rédempteur par excellence : l'oxygène, dégagé industriellement dans des appareils admirablement perfectionnés.

L'oxygénation de l'Absinthe, c'est sa vitalisation; c'est la transformation d'un liquide parfois sans vertus, quand il est mal fabriqué, en un breuvage de santé et de vie.

L'oxygène confère un pouvoir tout particulièrement apéritif à la liqueur d'absinthe et lui donne une suavité qu'aucune autre ne possède.

Non oxygénée, l'absinthe détruit le sang parce qu'elle lui soustrait pour se brûler une partie du gaz oxygène fixé sur nos globules rouges. Oxygénée, elle nous cède, au contraire, de son gaz réparateur, et, tout en restant un précieux stimulant des nerfs elle devient un adjuvant de premier ordre pour le sang et la respiration.

Dr PH. BERNARD.

MAGNIFIQUE AFFAIRE

Entre Radès et Hamam-Lif les terrains bordant la plage, entre celle-ci et la voie ferrée, sont à vendre.

Ces terrains allotis par leur propriétaire du n° 1 au n° 162.

Les lots sont desservis par des rues, des avenues, des places de 2.000 mètres carrés environ.

Ces lots ont des contenances variables de 6 à 1.200 mètres environ.

Le prix de chaque lot varie de 0 fr. 30 à 0 fr. 65 centimes le mètre carré.

Le terrain est immatriculé.

S'adresser pour traiter, avenue de France, 22, à M. Levisse ou à M. Piaujard.

Chaque adjudicataire d'un lot de vra se clore.

Pour faciliter les acheteurs le propriétaire n'exigera que la moitié comptant.

Une halte sera faite incessamment sur le chemin de fer, de façon à éviter aux locataires le trajet à accomplir depuis la gare de Radès.

A vendre, à Radès, une maison, construction arabe, comprenant 6 pièces, cuisine, patio, citerne et puits et petit jardin de 300 mètres, situés sur la colline donnant sur la mer.

Prix demandé : 8.000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

Machines Agricoles

A partir du 1^{er} mai prochain le magasin de M^{me} V^e LANC, Machines Agricoles, sera transféré, 7, rue de Portugal, près de l'Avenue de Carthage, Tunis.

Vins et Cméstibles

GROS — G. MARILLIÉ — DÉTAIL
Passage d'Événement
TUNIS

Vin rouge à la bouteille à 0^{fr},30 le litre.
Livraison à domicile par camions de 12 COMESTIBLES FINS
VINS FINS, CHAMPAGNE, LIQUORS DE MARQUE, ETC.

HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Les qualités désinfectantes, microbicides cicatrisantes qui ont valu au Coaltar Sapiné Le Beuf son admission dans les hôpitaux de Lille de Paris, le rendent très précieux pour les soins stériles du corps, lotions, lavages des nourissures, soins de la bouche qu'il purifie, des cheveux qu'il débarrasse de pellicules, etc.

Le flacon 2 francs, les 6 flacons 10 francs, dans toutes les pharmacies.

Se défier des contrefaçons

Dépôt : Pharmacie NÉE

A NOS LÉTRICES

Nous appelons spécialement l'attention de nos lectrices sur le magasin « Mercerie et Modes » tel par M^{me} E. BORDES, 16, rue d'Espagne. Elles trouveront là tout un assortiment d'articles de bon goût indispensables à la toilette, tels que : rubans, dentelles, fumerie, cravates, ganterie, etc., le tout à des prix avantageux, et de première qualité.

FEUX ARTIFICE

en genres
J.PAONESA, artificier

Fournisseur S. A. le Bey et de la de Tunis

Prix défiant toute concurrence

22, avenue de Marine, Tunis

Entreprise de spectacles et privées; vente et locations d'articles d'illumination, pétards, serpentins, soleils, etc.; figures allégoriques sur commande.

AGENC PAYAN

TUNIS. — R. Es-Sadikia, 12.

Transit international. Service de groupage et réceptions pour tous pays. Opérations de douane. Camionnage. Déménagement, emballage de mobilier. Service de bagages aux arrivées et départs des voyageurs.

Première marque de Pontarlier

ABSINTHE

JUNOD

Se trouve dans toutes cafés et chez les négociants en gros. SOLET, agent général dépositaire par la Tunisie, 16, avenue de la Marine, Tunis.

Vins de Coteaux

rouges et blancs, Eau-de-vie de vin et de Marc

Produits de France et de Tunisie

L. DEPLANCHE, Fils
Cité d'Alsace et Lorraine
ex-bureau du Commissariat central de Tunis

NOTA. — Adresser les commandes au bureau et chais, à l'adresse ci-dessus. Livraisons immédiates à domicile.

Absinthe OXYGÉNÉE Cusenier

PREMIÈRE MARQUE DU MONDE

Entreprise générale pour l'Electricité

Félix DAPOIGNY

20, rue Es-Sadikia, 20 - TUNIS

Téléphones, sonneries électriques, porte-voix, lumière électrique, paratonnerres, moteurs à gaz et à pétrole.

CAVES DE MOGHRAHE
Avenue de Paris, 10, TUNIS

VINS EN GROS ET AU DETAIL
à 0 fr. 25 le litre.
On porte à domicile par bonbonnes.

Eau-de-vie de vin,
Eau-de-vie de marc., Liqueurs fines
Vin de Chianti, Champagne.

Demander partout

La PRUNE VELO
préparée à l'eau-de-vie du même fruit

ET LE

QUINA PRUNEAU

tiré de la distillation bien faite de la prune. Seul agent dépositaire pour la Tunisie : Léon Solet, grand dépôt de marques, 16, avenue de Carthage, Tunis.

NOUVELLE Boulangerie du Pain Viennois

Armand AICHELIN

29, rue d'Espagne — TUNIS

Pain de luxe et de ménage. — Pain anglais. — Petit pain pour thé et café. — Croissants, brioches au beurre. — Petit pain pour sandwiches.

On porte à domicile

AVIS

M^{me} veuve D'ESPAGNE prévient sa clientèle que MM. Mathieu et C^{ie} sont seuls dépositaires de ses vins à Tunis.

Pour les commandes, s'adresser à MM. Mathieu et C^{ie}, au dépôt, 5, rue de la Poste, ou à leur magasin, rue Al-Djazira, 20, en face du Bazar Tunisien.

TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire

GRANDE RESTAURANT DE 1^{er} ORDRE
Service à la carte et à prix fixe
Salons pour Familles
Spécialité de Conserve de Gibiers et de Fruits
MÉDAILLE OR ET ARGENT

RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.

Plans, Projets, affaires à forfait

Vermouth DOLIN

DOLIN — Chambéry

Seul représentant pour la Tunisie
L. SOLET, 16, avenue de Carthage.

TUNIS

Quinquina VINCENT

(Marque déposée)

Vente des vins de l'Archevêché de Carthage
Gros et détail

Expéditions par caisses et par fûts dans tous les pays

On expédie par colis-postaux dans toute la France du Vin Muscat de l'Archevêché de Carthage.

S'adresser à M. H. VINCENT, négociant en vins, 7, rue du Soudan, près de la Gare française — TUNIS

PIANOS, ORGUES

MUSIQUE ET INSTRUMENTS

F.-J. COTTEAUX

ex-sous-chef de musique au 4^e Zouavés

54, Avenue de la Marine

Capitaux à placer

sur première hypothèque

A TUNIS

S'adresser au bureau du journal

A VENDRE ou à louer à

Maxula-Radès, belle villa avec jardin, remise, écurie. S'ad. Villa Jeanne Marguerite.

POUDRE DE RIZ

ADHERENTE, INVISIBLE
PARFUM EXQUIS

LA MADONE

VENTE EN GROS :

HUBERT, Parfumeur à BORDEAUX

DÉPÔT dans toutes les bonnes Parfumeries, à PARIS, 28, Rue d'Enghien.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE à Tunis.

Imprimerie Spéciale de la PETITE TUNISIE
10, rue Annibal, Tunis

Le Gérant : Em. LACROIX

GRAND PRIX EXPOSITION INTERN^{te} LYON 1894

HORS CONCOURS. Membre du Jury EXPOSIT^{ion} INTERN^{te} BORDEAUX 1895

PLUS DE MAUX DE DENTS!
PAR L'EMPLOI DES
DENTIFRICES
Elixir, Poudre et Pâte

des RR. PP. BÉNÉDICTINS
de l'Abbaye de Soulae
Dom MAGUELONNE PRIEUR
Inventé en l'an 1373 par le P. PRIEUR P. BOURSAUD
Vente en Gros : SEGUIN, BORDEAUX
MAISON FONDÉE EN 1807

VENTE dans toutes les BONNES PARFUMERIES, PHARMACIES ET DROGUERIES.
EXIGER la SIGNATURE du PRIEUR Dom Maguelonne B. B.

Dépôt pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal TUNIS

Grandes Brasseries Réunies de Maxéville (Nancy)

DÉPOT GÉNÉRAL POUR LA TUNISIE

"Brasserie de MAXÉVILLE"

Rue Amilcar - TUNIS

Les Bières de Maxéville, recommandées par toutes les sommités médicales, sont les plus légères et les moins alcoolisées de toutes les bières françaises, (Analyse du Laboratoire municipal de la ville de Paris.)
Expéditions à l'intérieur, en fûts et en bouteilles.

THE PETROLEUM C^y Société des Pétroles Russes

Batum-Tunis-Malte

Bureaux, 21, rue d'Italie : Entrepôt, rue de Besançon, 25, TUNIS

EPICERIE & COMESTIBLES

DÉTAIL DOURA FRÈRES GROS

25-27, rue des Glacères - TUNIS

DENRÉES COLONIALES, LÉGUMES SECS, CONSERVES ALIMENTAIRES
Semoules et farines - Pommes de terre
Liqueurs ordinaires et de premières marques

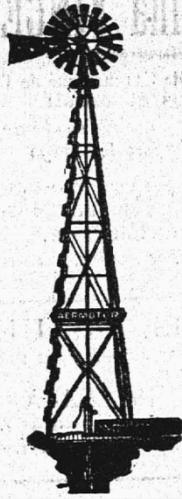
Demandez partout

LE KINA-BELLOY

ABSINTHE ET AMER CONILH

BELLOT, Distillateur à Tunis

Dépôt général des eaux minérales des VICHY
des liqueurs fines de la maison LAVAINE & C^{ie} et de Champagne MONTEBELLO



"LAERMOTOR"
A VENT, EN ACIER GALVANISÉ, A RÉGLAGE AUTOMATIQUE
Agent Général : P. LECLERCQ
14, Rue Es-Sadikia - Tunis

Au Grand Salon Moderne

Seule Maison française
créée à Tunis le 2 Juin 1883



P. FOURCADE
COIFFEUR-PÉDICHEUR
Passage de Bénévent et rue Amilcar - TUNIS

A. GAUVAIN

Dépositaire des produits de la
Maison SAINT FRÈRES
7, rue Amilcar, 7 - TUNIS

Tolles à volles et galvanisées - tentes et
- rideaux - toiles et sacs - moquettes -
- emises - gilets de chasse - espadrilles -
- sanges, ceptain - cordages et ficelles.

Domaine de Potinville

P. POTIN, propriétaire

CHAUX

hydraulique

ET CIMENTS

VENTE AU DÉTAIL

Avenue de Carthage

BOIS DE CHAUFFAGE

Charbon de bois, houille
et briquettes

B. RICHARD, A. MILITTE
SUCCESSION

Bureaux : Place de la Gare Fran-
çaise. - Magasins : rue du Maroc,
ancien Fondouk au Charbon.

TUNIS

Compagnie Algérienne

SOCIÉTÉ ANONYME
ap. 15.000.000 entièrement versés
Comptoir de Tunis
Avenue de France

Escompte - recouvrements -
avances sur titres et marchandises
- chèques et lettres de crédit sur
tous pays - encaissements de cou-
pons - ventes et achats sur garde
titres.

Intérêt bonifié aux déposants de
fonds 2 0/0 - Bons de caisse - bons
trois ans et deux ans, 3 0/0 - bons
à un an et quatre ans, 3 1/2 0/0 -
bons à cinq ans, 4 0/0.

M. LOUIS FOUBERT

Courtier Maritime et Commercial

TUNIS - 14, Rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS

CAMIONNAGE - FORMALITÉ EN DOUANE

Expéditions pour tous pays par grande et petite vitesse

CORRESPONDANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER

Service spécial de Déménagements

MAGASINS DE DEPOTS

BOULANGERIE MÉRIDIONALE

48, Rue Al-Jazira - TUNIS

C. FIBRIER

SPÉCIALITÉ DE PAIN DIOGÈNE

LIVRAISON A DOMICILE

Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Jazira - TUNIS

C. BOURY, Armurier

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETTES de premières fabriques françaises

Appareils de usage de tous systèmes

Atelier de réparations pour Armes, Bicyclettes, Balances

DÉPOT DE POUDRES DE MINES et de CHASSE

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

TUNIS - 17, rue d'Espagne, 17 - TUNIS

CHALLANT & C^{ie}

SPÉCIALITÉ DE CAFÉS GRILLÉS

Thés et Chocolat de premiers choix

DEPOT DES AOUTCHOUCS

TORRILION et C^{ie}

DE CLERMONT-FERRAND

TUNIS - 18, rue de Constantine, 18 - TUNIS

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour vin, bière, alcool, vinaigre, huile, acide, arrosage et pompes à incendie. - Tuyaux à gaz, appareils à sulfater, acoustiques, etc. - Courroies pour transmission et transport. - Courroies balata; joints, clapets, rondelles, tampons pour pompes. - Cordes cal graisseur (breveté s. g. d. g.) feuilles caoutchouc, loutre plombogénié dit carbonium, etc. - Balais-raclours (brevetés s. g. d. g.) - Garnitures de roues de tous systèmes. - Pils pleins et à grilles. - Pneumatique Torrillon (breveté s. g. d. g.) - Le tourbillon breveté s. g. d. g., cercles creux et pleins et tous articles pour la vélocipédie. - Vétements civils et militaires indécomposables, tabliers de cheval, couvertures, molletières, haux, tubes, etc., etc.
S'adresser MAISON MODELE, 7, rue de France, Tunis, seule dépositaire pour la Tunisie.

Cabinet Dentaire

20, rue d'Anglre - TUNIS

Ouvert tous les jours de 8 à 11 h. du matin et de 1 à 5 h. du soir

Les dimanches et jours fériés par rendez-vous

V. PETIT, chirurgien-dentiste

ex-opérateur de la société dentaire de Paris

Extraction simple... Fr. Obturation émail... Fr. 3 et 5

Extraction sans douleur... - platine et argent 3 et 5

Nettoyage de bouche... 3 et Aurification... de 8 à 25

Appareils partiels ou compl. dents américaines et anglaises

6 fra dent

Dents à pivot or, sans pla... Dents sur or... Fr. 15

que ni chochet... Fr. 1 Redressement... de 25 à 50

Réparation d'appareils. 5 et

Tous mes appareils dents et obturations sont exécutés

avec des matières première même fabrication et de même

valeur que celles universellement employées par tous les den-

tistes.

Tous mes travaux sont garantis et défient toute concurrence

MÉCANICIENS

demandez à M. Louis GORSSE

12, Avenue de Carthage, Tunis,

le prix courant des huiles minérales,

graisses minérales, déchets de

coton et toutes fournitures pour

machines, qu'il a toujours en ma-

gasin.

La Fabrique de Briques Romaines

C. ODINO, à Bab-Saadoun

invite les personnes qui ont l'inten-

tion de construire vite et à bon

marché à faire leurs achats de bri-

ques dès à présent, la saison cou-

rante étant une des meilleures de

l'année pour ce travail.

BANQUE DE TUNISIE

SOCIÉTÉ ANONYME - Capital 8.000.000

Siège Social à TUNIS

OPÉRATION DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et Recouvrements - Avances

sur prêts, sur la marchandise et sur hypo-

thèques immobilières ou maritimes - Dépôt à vue

et à échéances fixes - Garde de titres. Paye-

ment et escompte de coupons. Reports - Ordres

de bourse au comptant et à terme sur tous les

marchés européens - Emission de chèques et

lettres de crédit sur tous pays.

Souscriptions - Emissions

Droguerie-Herboristerie

PRODUITS CHIMIQUES & PEINTURES

M. CAMISON

8, rue d'Allemagne, 8

TUNIS

Assortiment complet pour les Ménagères

G^{DE} EPICERIE ORIENTALE

GROS ET DÉTAIL - Rue d'Italie, 24 et 26 - Maison fondée en 1881

Aimé EYRIÈS

Denrées coloniales, Conserves alimentaires françaises, anglaises, Vins fins, Spiritueux

Liqueurs fines de marque.

Arrivages par tous les courriers de Beurres, Fromage et Charcuterie.

Demandez le Catalogue

MATERIAUX DE CONSTRUCTION

Chaux et Ciments, Briques, Tuiles Carreaux, etc.

H. BOURREL

Représentant de la Société FREYDIER, GOUY et C^{ie}, de Cuas, bassin du Teil (Ardèche)
Chaux éminemment hydraulique, Ciment Portland de Grapper
Entrepôts et bureaux : 54, avenue de la Marine, TUNIS.



LE MONDE

C^{ie} Française d'Assurance sur la Vie et contre l'Incendie

SIÈGE SOCIAL : PARIS, 16, rue Lepeletier

sous le contrôle de l'Etat

VIE. - Assurances en cas de décès. - Mixtes et à terme

fixe. - Assurances en cas de vie. - Rentes viagères immé-

diates, différées et de survie. - Nues propriétés, etc.

INCENDIE. - Assurances d'immeubles, fermes, mobi-

liers, marchandises. - Assurances contre la foudre et les

appareils à vapeur. - Contre le recours des locataires. -

Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

La Compagnie LE MONDE opère à primes fixes. Elle

assure conjointement les propriétaires et les locataires à une

prime inférieure à celle applicable à chacun séparément; la

Compagnie affranchit de toute responsabilité les familles et les

domestiques des assurés.

Les polices de la Compagnie LE MONDE sont acceptées par le Crédit Foncier de France.
S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la Compagnie,
Tunis, 25, avenue de Paris.

Grande Boulangerie et Pâtisserie Anglaise

24, rue d'Italie

ET GRANDE BOULANGERIE VIENNOISE

3, boulevard de Paris - TUNIS

Spécialité de pain viennois. - Brioche - Croissants - Petits pains pour thé et café - Bonbons - Gateaux - Tartes - Desserts, etc.

Pains de luxe et de ménage - Spécialité de pains anglais - Bis-cuits - thés fins - Vins fins et liqueurs de premier choix - Petits fours - Fournitures pour soirées - Baptêmes - Mariages et Bals.

VINS DE FRANCE & DE TUNISIE

Rhum Sainte-Lucie

Eaux-de-vie fines de marc et de vin

René DELARUE

14, rue d'Espagne, Tunis

PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS

ROSSET-BRESSAND, pharmacien

VIN TONIQUE DES SUFFÈTES

a la Kola, Coca, Phosphate de Chaux

DRAGÉES ANTIANÉMIQUES et ANTISEPTIQUES

DES SUFFÈTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes affaiblies par les chaleurs. Collophénique, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

A L'ÉTOILE D'OR

TUNIS. - 20, rue d'Italie, 20. - TUNIS

LE MAGASIN DE L'ÉTOILE D'OR

offre un choix considérable d'articles de bijouterie tels que alliances bagues bracelets boucles-d'oreilles chaînes de montre, colliers, médailles, médaillons, épingles de cravates, etc etc tous ses articles sont en or contrôlé 18 karats. Articles en argent premier titre bracelets bagues, bourses, rond de serviettes, pince à sucre, etc etc.

La maison recommande principalement son choix de haute ntaisie en émail article de la dernière création.

Comptoir National d'Escompte de Paris

Société anonyme au capital de 100 millions de fr. entièrement versés

AGENCE DE TUNIS

Sous-Agences à Sousse et à Sfax, Djerba, Gabès

Th. PROUST o. *, Directeur des Agences en Tunisie

Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe, avances sur titres et sur marchandises, défrayement de chèques, ouverture de crédit, ordres de bourse, dépôts de titres souscriptions et opérations diverses sur titres, lettres de crédit pour voyage, etc.

DÉPÔTS A VUE ET A ÉCHÉANCES FIXES

A vue, 2 1/2 % - à 2 ans, 2 1/2 % - à 3 ans, 3 % - à 4 ans, 3 1/2 %

LOCATION DE COFFRES-FORTS

Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde de valeurs, bijoux, titres de propriétés, etc., etc.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et d'incendie.

Crédit Foncier et Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 %, 6 - mois, 2 1/2 - un an, 3.

COMPAGNIE GÉNÉRALE TRANSATLANTIQUE

PAQUEBOTS-POSTE FRANÇAIS - SERVICES A GRANDE VITESSE

Ligne hebdomadaire Marseille - Tunis - Sousse - Tunis - Bizerte - Marseille

Départ de Marseille... le Lundi midi.

Arrivée à Tunis... le Mardi 7 h. 30 soir.

Départ de Tunis... le Mercredi 4 h. soir.

Arrivée à Sfax... le Jeudi 10 h. matin.

Départ de Sfax... le Jeudi 3 h. soir.

Arrivée à Sousse... le Vendredi 2 h. matin.

Départ de Sousse... le Vendredi midi.

Arrivée à Tunis... le Vendredi 9 h. soir.

Départ de Tunis... le Samedi midi 30.

Arrivée à Bizerte... le Samedi 8 h. soir.

Départ de Bizerte... le Samedi 8 h. soir.

Arrivée à Marseille... le Samedi 8 h. soir.

Ligne hebdomadaire Marseille-Bizerte-Tunis-Malte-Tunis-Bizerte-Marseille

Départ de Marseille... le Vendredi midi.

Arrivée à Bizerte... le Samedi 8 h. 30 soir.

Départ de Bizerte... le Samedi minuit.

Arrivée à Tunis... le Dimanche 4 h. matin.

Départ de Tunis pour Malte... le Dimanche 3 h. soir.

Arrivée à Malte... le Lundi 9 h. matin.

Départ de Malte pour Tunis... le Lundi 5 h. soir.

Arrivée à Tunis... le Mardi 11 h. m.

Départ de Tunis pour Bizerte... le Mercredi midi 30.

Arrivée à Bizerte... le Mercredi 4 h. 30 soir.

Départ de Bizerte pour Marseille... le Mercredi 10 h. 30 soir.

Arrivée à Marseille... le Vendredi 7 h. matin.

C^{ie} DE NAVIGATION MIXTE

C^{ie} TOUACHE - Service postal français - Agence de Tunis
Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie et la Tunisie,
la Tripolitaine et le Maroc
Transport de passagers, de dépêches et de marchandises

ARRIVÉE DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 3 h. 15 matin.

DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdi, Monastir, Sousse), tous les dimanches à 8 h. 30 matin.

A MARSEILLE, tous les mercredis, à 3 h. 45 matin.

DÉPART DE MARSEILLE POUR TUNIS, tous les mercredis, à midi.

DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à midi 30.

DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les samedis, à 4 h. du soir.

La C^{ie} accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, Anvers, Rotterdam, Amsterdam, Londres, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calé